

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION



Université Abdelmalek Essaâdi
La présidence
Tétouan

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DE PRIX
N° 01/2023

Le **30/05/2023** à **10h00** min, il sera procédé à la salle des réunions de la présidence de l'Université Abdelmalek Essaâdi à Tétouan l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant :

L'achat, l'installation et la mise en place d'une extension de la solution de consolidation Hyper Convergée (4 Nœuds) pour le Datacenter de l'Université Abdelmalek Essaâdi (Lot Unique).

Le dossier d'appel d'offres est mis à la disposition des concurrents sur le portail des marchés publics. www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire et l'estimation des coûts de prestations sont fixés à :

CAUTIONNEMENT PROVISOIRE	ESTIMATION ADMINISTRATION TTC
35 000.00 Dhs. (Trente Cinq Mille Dirhams)	3 102 000.00 Dhs TTC (Trois Millions Cent Deux Milles Dirhams TTC)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés pour le compte de l'Université Abdelmalek Essaâdi ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle (26/04/2022) et à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances N°1982-21 du 9 Joumada I 1443 (14 Décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

Les concurrents doivent envoyer leurs plis par voie électronique via le portail des marchés publics.

La documentation technique, prospectus, notices... etc. exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés contre récépissé au Bureau des marchés d'équipement du service économique à la Présidence de l'Université Abdelmalek Essaâdi : Quartier M'hanech II, Avenue, 9 avril BP 2117 Tétouan. Au plus tard le jour ouvrable précédant la date fixée pour la séance d'ouverture des plis avant 15h.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.